

Assurance-dépôts—Loi

L'idée des administrateurs de l'extérieur ne sera pas efficace s'il n'y a que quelques personnes provenant d'institutions financières. Le conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts devrait compter des représentants des consommateurs et peut-être même des syndicats et non seulement quelques bons amis du gouvernement en place. J'aurais aimé que le nouveau gouvernement prenne un engagement à ce chapitre, ce qui, je crois, n'a pas encore été fait.

Ce projet de loi ne convient pas à la situation et c'est pourquoi nous nous y opposons. Si un gouvernement ne peut pas tirer des enseignements de ses erreurs et des problèmes des quelques dernières années, il n'apprendra jamais. Les êtres du néandertal, les troglodytes, les personnes qui ne comprennent rien à rien et qui ont fait perdre plus d'un milliard de dollars aux contribuables canadiens dans l'effondrement de deux banques de l'Ouest forment actuellement le gouvernement.

Au moment de leur arrivée au pouvoir, ils nous avaient promis une bouffée d'air frais, une démarche originale. Nous n'avons rien vu de tel. Nous n'avons vu que l'art de noyer le poisson et de tout remettre à plus tard. On ne peut s'empêcher de penser que le gouverneur de la Banque du Canada, l'inspecteur général des banques, le surintendant des assurances et le sous-ministre des Finances ou leurs successeurs tentent de couvrir leurs arrières. Ils ont embrouillé les ministres élus en leur refilant tous les problèmes que représenteraient les mesures nécessaires pour instaurer une situation rigoureuse où la réglementation serait véritablement efficace.

On a souligné qu'aux États-Unis, l'agence qui s'occupe de l'assurance-dépôts possède près de 100 fois l'effectif de l'inspecteur général de la SADC. Je ne suis pas convaincu qu'une telle taille puisse entièrement être justifiée; les deux agences n'assument pas exactement les mêmes fonctions. Il me semble qu'une agence qui a été gardée bien à l'abri dans un immeuble à bureaux d'Ottawa et dont les administrateurs ont été confinés dans cette ville et qui apparemment, n'a rien entendu de mal, n'a rien dit de mal, n'a rien vu de mal et a fermé les yeux sur ce qui se passait sur les marchés financiers n'est pas l'agence idéale.

Les réformes prévues dans le projet de loi C-86 sont tellement dérisoires, insignifiantes et sans conséquence que je me demande pourquoi diable le gouvernement a décidé de gaspiller le temps de la Chambre et de ses comités à les faire adopter. Il aurait été possible, concevable, à mon avis, de faire examiner ces modifications quand le gouvernement aurait été prêt à proposer la réforme en profondeur qui s'impose. Je trouve que l'assurance-dépôts est aujourd'hui aussi faible qu'elle l'était quand la BCC et la Norbanque ont sombré. Elle est aussi faible qu'au moment où Crown Trust, GreyMac et Seaway se sont effondrés. Il semble que le gouvernement n'ait pas mieux profité que ses prédécesseurs de la triste et coûteuse expérience.

Je me fais le porte-parole des simples contribuables d'Ottawa-Centre et d'un grand nombre de Canadiens, simples contribuables eux aussi, quand je dis que j'en ai assez de cette attitude. Il est plus que temps que nous ayons un gouvernement qui s'intéresse davantage aux besoins des Canadiens ordinaires et moins aux doléances spéciales des institutions financières.

• (1250)

[Français]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur le projet de loi C-86 et indiquer que le sujet traité par ce projet de loi revêt une importance assez considérable, lorsqu'on regarde le total des dépôts détenus par les sociétés de dépôts, les banques et les sociétés financières au Canada, tel que rapporté dans le rapport Wyman en date de la fin de décembre 1984. Il s'agissait de montants de l'ordre de 400 milliards de dollars, dont 161 milliards de dollars étaient assurés par l'assurance-dépôts du Canada.

Monsieur le Président, lorsque nous examinons ces chiffres, nous nous rendons compte jusqu'à quel point le projet de loi en question peut avoir un impact sur un très grand nombre de Canadiens et de Canadiennes.

Le projet de loi C-86 est un projet de loi temporaire, sa durée n'est que d'un an, et c'est un projet de loi fiscal, à toutes fins utiles, puisque l'essentiel de ce projet de loi est d'augmenter la prime qui sera payée par les institutions de dépôts à la Régie de l'assurance-dépôts du Canada en vue de couvrir une partie des déficits.

Monsieur le Président, nous avons eu et le gouvernement a en sa possession, depuis déjà plusieurs mois, le rapport Wyman. Nous avons eu au niveau de la Chambre des communes des auditions sur le Livre vert déposé par l'honorable ministre d'État (Finances) (M^{me} McDougall), des séances ont été tenues, des auditions à la grandeur du pays, puisque le Comité a voyagé. Le Comité des finances et des affaires économiques et du commerce a présenté un rapport à la Chambre l'an dernier, et voici que nous avons devant nous un projet de loi qui, en quelque sorte, n'est qu'un «plaster» sur une jambe de bois. En fait on n'a pas touché aux questions fondamentales, on ne fait qu'une chose essentiellement, c'est d'augmenter le coût des primes payées par les compagnies, ou les banques ou les institutions prêteuses. Ce n'est pas une mince augmentation puisqu'il s'agit de tripler le montant des primes payées, ce qui portera, à toutes fins utiles, les primes payées par les institutions financières de 54 millions de dollars, il faut multiplier par trois si on tient compte du taux d'accroissement des dépôts qu'il y a eu en 1985 par rapport en 1984. On va chercher des montants qui passent de l'ordre de 54 millions de dollars à 174 millions de dollars.

Monsieur le Président, j'aurais aimé que le gouvernement, après avoir reçu les rapports ou les commentaires des institutions financières, des députés de la Chambre au niveau du Comité des finances et des affaires économiques, après avoir reçu les suggestions du comité qui a déposé un rapport sur l'assurance-dépôts du Canada, j'aurais espéré que le gouvernement arrive avec une solution un peu plus définitive. On ne sait toujours pas qui, dans le domaine gouvernemental, sera responsable de l'inspection des institutions financières sous ces divers aspects: Que ce soit au niveau juridique, que ce soit au niveau solidarité financière, que ce soit au niveau de la capitalisation.

Le Comité des finances et des affaires économiques de la Chambre des communes avait proposé une approche sur laquelle nous, du parti libéral, nous n'étions pas d'accord. Mais au moins il y avait une proposition qui avait été faite.